

Roundtable discussion n°06

Wednesday, 23 September 2009 - 14:00-16:00

The UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions: a bold new instrument or just another document?

Les politiques culturelles en Afrique du Nord –Maghreb– sont-elles compatibles avec la Convention de l’UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ?

Ammar Kessab

Chercheur en politiques culturelles et en gestion culturelle
a.kessab@yahoo.fr

Abstract

Cultural policy is the motor of cultural diversity. In North Africa, cultural diversity is certainly important but it does not have the same proportions as in other African regions. In the case of the Maghreb (Algeria, Tunisia and Morocco), the common ethnic origin "Berber", Islam and the Arabic language have considerably uniform cultural behaviour of local populations, especially after the implementation of postcolonial cultural policies, particularly pan-Arabist.

Our paper analyzes the most important aspects of each cultural policy of the three Maghrebians countries for measuring the importance of cultural diversity within the cultural sovereign strategies. The analysis reveal pronounced similarities in the reactions of Maghrebians States about cultural diversity that appear capable of assuming without great difficulties the UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions.

Résumé

La politique culturelle est le moteur de la diversité culturelle. En Afrique du Nord, la diversité culturelle est certes importante mais elle ne prend pas les mêmes proportions que dans les autres régions africaines. Dans le cas du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc), l’origine ethnique commune «Berbère», la religion musulmane ainsi que la langue arabe ont uniformisé considérablement les comportements culturels des populations locales, surtout après l’application de politiques culturelles poste-coloniales particulièrement pan-arabistes.

Notre article analyse les aspects les plus marquants de chaque politique culturelle des trois pays du Maghreb tout en mesurant l’importance de la diversité culturelle dans chacune des stratégies culturelles nationales souveraines.

L’analyse révèle des similitudes accentuées dans les réactions des pays du Maghreb face à la diversité culturelle. Ces pays apparaissent capables d’assumer sans difficultés majeures la Convention de l’UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

1. Introduction :

Le monde, de par les parcours singuliers des peuples qui l'habitent, comporte une multitude de cultures plus ou moins différentes d'un espace géographique à un autre. L'ensemble des expressions linguistiques, des variétés ethniques et des représentations épistémiques et artistiques constitue dans sa différence ce qui est convenu d'appeler aujourd'hui « diversité culturelle ».

La diversité culturelle, notion récente et très à la mode depuis que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en a fait l'emblème de son action, prend des dimensions importantes en Afrique du Nord.

Espace historique de croisement de plusieurs populations, l'Afrique du Nord jouit d'un emplacement géographique stratégique. Elle a été marquée tout au long de son histoire par des mouvements de populations venues d'horizons divers, par déplacements spontanés à la recherche d'une vie meilleure, ou dans le cadre des incessantes invasions qu'a subies la région. L'Afrique du Nord est bordée par la Méditerranée, le Sahara et l'Océan atlantique. Aujourd'hui, elle est constituée par un ensemble de pays qui ont pris des trajectoires historiques différentes mais qui gardent néanmoins en commun des similitudes culturelles très prononcées, surtout dans la zone du Maghreb.

Région centrale de l'Afrique du Nord, le Maghreb est formé par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (2 991 901 Km² pour 79 528 048 habitants). Ces trois pays ont eu des parcours historiques qui se sont singularisés surtout à l'époque moderne avec l'acquisition de leurs indépendances et la constitution d'États souverains aux frontières bien définies et aux politiques culturelles nationales souveraines.

La diversité culturelle au Maghreb est certes importante mais elle ne prend pas les mêmes proportions que dans les autres régions africaines. L'origine ethnique commune « Berbère », la religion musulmane ainsi que la langue arabe ont uniformisé considérablement les comportements culturels des populations locales, surtout après l'application des politiques culturelles post-coloniales particulièrement pan-arabistes.

Au Maghreb, la diversité culturelle s'exprime surtout à travers les populations qui sont restées attachées à leurs coutumes et à leur langue d'origine, le Berbère. Les autres formes de diversité culturelle existent à l'intérieur même des différentes populations musulmanes et arabophones selon les régions de chaque pays.

2. Politique culturelle et diversité culturelle en Algérie

Le combat qu'a mené le peuple algérien en 132 années de colonisation française a marqué indélébilement sa personnalité. En effet, les tentatives d'acculturation entreprises par le colonisateur ont généré une résistance culturelle qui a défini et renforcé les fondements de l'identité algérienne. Au cours de cette résistance, la composante religieuse s'est affirmée comme le pilier sur lequel repose cette identité. Subséquemment, le premier texte fondateur de la nation algérienne donnait comme objectif à la lutte de libération « *La restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.* » [Proclamation du 1^{er} novembre 1954].

La composante Arabe, à travers la langue, a été constituée explicitement comme composante identitaire en 1962 : « *Le rôle de [la] culture nationale consistera, en premier lieu, à rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation.* » [Déclaration du Congrès de Tripoli, 1962].

Après la reconnaissance de l'appartenance à la région Arabe, Maghrébine et Nord africaine, celle relative au continent noir est venue une année après l'indépendance : « *[l'Algérie] est partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique.* » [Constitution algérienne de 1963].

A l'aube de l'indépendance, les fondements de l'identité algérienne sur lesquels la politique culturelle nationale s'est appuyée étaient donc bien définis à l'échelle politique. La révolution culturelle conçue par le président Houari Boumediène était quant à elle censée impulser cette politique culturelle. Pour ce dernier la culture était la « *représentation d'une économie, d'un style de vie, de rapports sociaux déterminés un moment donné de la vie des hommes, qui lui appliquent une orientation, un style, une sensibilité conforme aux conditions d'existence rencontrées, comme aux règles sociales choisies* » [Festival Culturel Panafricain d'Alger, 1969], et la règle choisie en Algérie était le socialisme ainsi que l'alignement sur l'axe panarabe : « *La Révolution culturelle trouve ses fondements et sa vitalité dans un patrimoine national scientifiquement exploité et développé. Elle sera ainsi le résultat de notre ouverture sur le patrimoine universel et sur l'air de civilisation à laquelle nous appartenons : la région arabo-islamique. Ce sont là, les conditions propices à la réalisation de la Révolution culturelle et la Révolution culturelle seulement* » [Abdelhamid Mehri, ancien ministre de la Culture, 1978].

Ainsi, la politique culturelle en Algérie, fondée sur une définition exclusivement arabo-islamique et niant le fond et toute expression Berbère, était incomplète et les actions culturelles élitistes ne parlaient qu'en partie le langage des populations, surtout celles qui vivaient en milieu rural et qui se caractérisaient par un taux élevé d'analphabétisme. Ainsi, les revendicateurs de l'identité culturelle Tamazight (Berbère) en Algérie ont fait entendre leur voix dès 1962, mais n'ont pu faire réellement parler d'eux qu'à partir de 1980, à Tizi-Ouzou en Kabylie, où une marche de revendication identitaire a été sévèrement réprimée par la police.

Après cette lutte identitaire, l'Amazighité, ce chaînon manquant et ignoré de l'identité algérienne, a été reconnue et inscrite dans la constitution algérienne en 1996 : « *les composantes fondamentales de [l'identité du peuple algérien] sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité* » [Constitution algérienne de 1996]. Pour l'occasion, un haut commissariat à l'Amazighité a été créé. En 2002, la langue Berbère est reconnue comme langue nationale concluant ainsi un pas de géant dans l'affirmation de la personnalité algérienne. : « *Tamazight est également langue nationale. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national.* » [Loi n°02-03 du 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle].

Aujourd'hui, les différentes composantes identitaires algériennes jouissent de la reconnaissance institutionnelle. Les autorités ne manifestent aucune réticence à l'égard des initiatives indépendantes pour diffuser les expressions culturelles et artistiques nationales ou régionales dans toute leur diversité. Plusieurs événements culturels sont organisés dans l'ensemble du pays par des associations qui expriment les différentes cultures régionales algériennes. Pour ce qui concerne la culture Berbère par exemple, on peut citer le Festival de poésie d'expression Amazighe, le Festival du théâtre Amazigh ainsi que le Festival sur le patrimoine Amazigh, tous organisés régulièrement par des associations culturelles locales en Kabylie, ou encore le Festival international de Tin Hinan organisé à Tamanrasset dans le sud du pays pour célébrer le patrimoine Tergui.

De son côté, l'Etat et à travers le ministère de la Culture développe tout un ensemble de manifestations valorisant les différentes composantes identitaires algériennes. Ainsi, la culture Gnaoui des descendants des esclaves noirs est aujourd'hui très valorisée surtout dans son expression musicale qui compte un public très nombreux, particulièrement parmi les jeunes des grandes villes : aucun genre musical n'attire autant de monde dans les salles de spectacle en Algérie. Deux festivals de musique Gnaoui, le premier, national, qui se déroule à Béchar dans le centre ouest du pays, et le deuxième, international, qui se déroule à Alger, ont été institutionnalisés.

La culture Berbère est développée par le ministère à travers différents événements consacrés aux expressions artistiques des Touregues, des Chaouis, des Kabyles et des Mozabits... : le Festival culturel local de la musique et de la chanson Kabyles, les Journées nationales du théâtre d'expression Amazigh (Placées sous le haut patronage de la ministre de la Culture et du Wali de Tizi-Ouzou), le Festival local de musique et chanson targuies, le Festival local de musique et chanson Chaoui, le Festival local de musique et chanson du M'Zab, le Festival national musique et de la chanson Amazighes organisé à Tamanrasset, le Festival national Ahllil du Gourara.

Les autres régions dites « arabophones » du pays ont aussi leurs festivals qui prennent en considération leurs spécificités régionales. L'on peut citer le Festival local de la musique et de la chanson de Oued Souf, le Festival local de la musique et de la chanson Sétifiennes, le Festival local de la musique et de la chanson Oranaises, le Festival national de la chanson Bédouie et de la poésie populaire, le Festival international de la musique andalouse...

Et pour créer une symbiose entre les différentes variétés culturelles en Algérie, des semaines d'échanges entre wilayas sont organisées annuellement : la semaine culturelle de Médéa à Alger, la semaine culturelle de Ghardaïa à Tizi-Ouzou, la semaine culturelle de Constantine à Oran.... Un festival annuel (Festival de Arts et des Culture Populaires) organisé dans les 48 wilayas du pays est en quelque sorte le fruit de ces échanges culturels inter-wilayas dans le cadre de la relance de l'ouverture et de l'échange entre les cultures avec la consécration du concept de l'unité de la nation algérienne.

Cette reconnaissance de la diversité culturelle algérienne se traduit par l'engagement de l'Algérie en faveur des initiatives internationales allant dans ce sens là. En effet, l'Algérie, a été le premier pays à avoir ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle a conçu la Déclaration d'Alger sur la diversité culturelle et la sauvegarde des identités et des patrimoines des peuples, adoptée lors de la Conférence islamique des Ministres de la culture en décembre 2004. Cependant, l'Algérie n'a pas encore ratifié la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

3. Politique culturelle et diversité culturelle en Tunisie

Dès son indépendance en 1956, la Tunisie, pays situé entre l'Algérie, la Libye et la Méditerranée, a tenté d'assumer l'ensemble de son histoire. Pour les efforts qu'il a consentis en matière d'affirmation des différentes composantes de son identité, la capitale du pays Tunis a été désignée en 1997 par l'UNESCO « Capitale Culturelle Régionale », une première dans la région.

C'est à travers la réforme de son système éducatif dès l'aube de son indépendance que la Tunisie a permis à ses citoyens de se regrouper autour d'une identité forte. L'enseignement a

été adapté à la réalité nationale et a été uniformisé en instaurant l'arabe comme langue principale tout en considérant la langue française comme une langue importante.

Le secrétariat d'Etat aux affaires culturelles et à l'information, créé dès 1961, avait pour missions de renforcer cet objectif d'éducation, de consolider les capacités intellectuelles des citoyens hors le cadre de l'enseignement et puis de permettre aux plus grands nombres de citoyens d'accéder à la culture [Saïd Ben Bachir, 1970].

Tournée vers l'ensemble des influences culturelles régionales, la Tunisie est actuellement le seul pays méditerranéen à mettre en œuvre une politique culturelle euro-méditerranéenne réellement efficace puisque basée sur l'éducation [Salvador Lombardo, 1997].

Depuis les années 1970, le pays a mis un genre de festivité culturelle au centre de sa politique culturelle. Il en a fait la vitrine à travers laquelle il présente sa diversité culturelle et applique le développement durable: le festival. Pas moins de 360 festivals ont été recensés en Tunisie vers la fin des années 1990, tous soutenus et financés par l'Etat : « *Le patrimoine tunisien archéologique, architectural, populaire et artistique est jusqu'à maintenant pris en charge presque uniquement par l'Etat dans les différents aspects de production, de sauvegarde et de mise en valeur. Rares sont les opérateurs privés, associatifs, organismes locaux ou même régionaux qui jouent un rôle vraiment déterminant et significatif aux différents niveaux de l'intervention sur le patrimoine.* » [Boubaker Ben Fredj, 1998].

Le festival constitue l'un des moyens qui contribue au développement d'une expression culturelle et artistique authentique et fonctionnelle. Il est « un instrument privilégié » de l'action culturelle. Les objectifs de son organisation aujourd'hui concordent normalement avec ceux de cette action. Il est orienté en fonction de la politique culturelle nationale et selon la conception que le pouvoir a de la culture et de la dimension culturelle du développement. [Mustapha Mami, 1986].

La Tunisie a mis les festivals au service du tourisme culturel. Les festivals de Tabarka, de Dougga, du Sahara de Douz, d'Ulysse à Jerba mettent en valeur la richesse patrimoniale des villes d'accueil pour attirer les touristes dans le but d'impulser les économies locales.

En effet, en Tunisie, le tourisme culturel est un enjeu économique national primordial. De ce fait, la stratégie du tourisme culturel, mise en route depuis les années 1970, accorde au patrimoine une place prédominante. Le patrimoine joue un rôle très important, qu'il soit archéologique, architectural, folklorique, artistique ou autre. Cet intérêt traduit l'importance croissante que la Tunisie accorde au patrimoine comme fondement de l'identité nationale et comme gisement de richesse [Abdelbaki Hermassi, 1998].

Quatre sortes de festivals existent en Tunisie : les festivals internationaux, les festivals nationaux, les festivals régionaux et les festivals locaux. Les plus grands d'entre eux sont organisés par le ministère de la Culture à l'instar du festival international de Carthage, les Journées cinématographiques de Carthage (Créées en 1966, le festival est considéré comme le plus vieux festival du tiers monde en exercice), la semaine du théâtre, etc.

D'autres festivals sont organisés par les autorités locales, avec le soutien du ministère de la Culture. Ces festivals représentent la plus grande partie de ce type d'événements en Tunisie.

L'on peut citer le festival de Tabarka qui représente un modèle en matière d'organisation et de développement durable. Tabarka est une zone aride située au sud de la Tunisie où toute implantation économique classique est très difficile. La création de ce festival en 1973 a fait la notoriété de cette ville qui attire aujourd'hui des touristes du monde entier. Le festival de Tabarka s'est inspiré d'une fête locale dans la communauté villageoise traditionnelle appelée « Fête du corail » et c'est ce qui fait son originalité.

Sans doute, la Tunisie a réussi à faire de ses festivals un élément essentiel dans l'équation des plans régionaux du développement économique et social. Le 9^e plan de développement qui s'étalait de 1997 à 2001 précisait pour la première fois le rôle fondamental de la culture en faveur d'un développement intégré et durable [Mokhtar Zouaghi, 1998].

Hormis les festivals, la Tunisie compte 500 maisons de jeunes et de culture pour une population de 10 millions d'habitants, soit une structure pour chaque 20.000 habitants, ratio unique dans le bassin méditerranéen [Mogni Boussnina, 1997]. Elle compte 70 salles de cinéma [Ferid Boughedir, 1997].

La Tunisie a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Doté d'une coalition pour de la diversité culturelle, la Tunisie a ratifié, le 15 février 2007, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

4. Politique culturelle et diversité culturelle au Maroc

L'histoire culturelle du Maroc s'est définie à travers le rôle stratégique qu'il a joué pendant l'Antiquité dans le bassin méditerranéen, puis à l'intérieur du monde musulman avec sa position de base arrière à la propagation de l'islam en Espagne ainsi qu'à l'intérieur du continent africain et la prise de contact avec les pays voisins du sud. Cette position a généré une diversité importante dans l'identité culturelle marocaine qui n'a jamais cessé d'évoluer, de s'enrichir et de se diversifier [Mohammed ben Bachir ; Najib Moulay Mohammed, 1981]. Aujourd'hui, la diversité culturelle au Maroc s'exprime à travers une activité culturelle foisonnante, dont les festivals internationaux en sont sans doute la vitrine privilégiée.

Entre 1956 date de son indépendance et 1963, aucune trace d'une mission dédiée aux beaux-arts n'a été mentionnée dans l'agenda des huit gouvernements qui se sont succédés. C'est en 1963 que les beaux-arts apparaissent dans le vocabulaire politique du Maroc indépendant pour la première fois. Quant au mot « culture », son apparition dans l'intitulé d'un ministère remonte à 1968, date où le ministère des affaires culturelles et de l'enseignement originel a été créé. Cette autorité comptait parmi ses tâches principales la dynamisation de la culture populaire. Mais d'après Amina Touzani, une politique culturelle explicite au Maroc n'a immergé qu'à partir de 1974, c'est-à-dire à la création d'un ministère autonome chargé de la seule culture. L'affirmation du caractère arabo-musulman de la culture marocaine et la remise à l'honneur de cet héritage était la raison d'être de cette autorité nationale [Amina Touzani, 2003].

Sur la plan stratégique, très vite (1968) le caractère prioritaire du tourisme apparaît dans les plans quinquennaux. L'obsession du développement économique donnait une vocation exclusivement touristique à l'artisanat ainsi qu'aux danses folkloriques, négligeant de ce fait toute portée symbolique du patrimoine.

La prise de conscience de la problématique du patrimoine au Maroc, du moins dans le discours politique, s'est opérée en 1975 à la publication du décret fixant attribution et organisation du ministère des affaires culturelles.

Le Maroc compte 40 médinas, 150 sites archéologiques, 406 sites historiques et naturels classés et huit sites classés sur la Liste du patrimoine mondial. Le ministère chargé de la Culture applique ses projets à travers la Direction du patrimoine culturel, 10 Inspections des monuments historiques, 8 Centres d'études et de recherches spécialisés, 11 conservations de monuments, sites et médinas et 16 musées. [Mohamed Belatik, 2005].

Concernant la problématique linguistique, deux langues de communication sont utilisées au Maroc : l'arabe et le Berbère. La langue arabe est la langue officielle, quant à la langue berbère « *On continue de la traiter comme une langue régionale non reconnue comme langue nationale* » [Mohammed Djessous, 2004].

Cependant, pour les marocains, les cultures arabe et amazigh sont considérées en même temps un patrimoine et un capital sans distinction de leurs origines diverses qui ne peuvent pas au sens pratique être précisé aujourd'hui : combien même des populations arabisées sont d'origine berbère et combien même des populations berbérisées sont d'origine arabe. Le Maroc a généré une civilisation qui a ses propres caractéristiques et qui s'appuie sur deux langues, résultat des intersections entre plusieurs éléments à l'intérieur de la société marocaine : certains sont d'origine amazigh, d'autres sont d'origine arabe, d'origine andalous, d'origine du Sahara, d'origine négro-africaine, y'en a qui sont devenues arabophone, d'autres berbérophones [Mohammed Djessous, 2004].

Pour réaffirmer son attachement à la diversité culturelle, le Maroc a adhéré à la coalition internationale de la diversité culturelle. Il a ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le Maroc n'a pas encore ratifié la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

5. Conclusion

En Afrique du Nord en général et au Maghreb en particulier, la diversité culturelle a été réduite après les indépendances par des politiques culturelles nationales d'uniformisation.

Depuis le début des années 1990, les Etats Maghrébins ont pris conscience de l'importance de la diversité culturelle et n'ont pas tardé à commencer à la reconnaître, pour des raisons de développement économique (tourisme culturels) pour la Tunisie et le Maroc, et pour des raisons de stabilité politique (revendications identitaires) pour l'Algérie. De ce fait, la diversité qui demeure au Maghreb aujourd'hui, constituée essentiellement par les populations Berbères et les populations arabophones et leurs spécificités régionales, est considérée par les Etats plus comme une richesse que comme une source de problème eu égard de leurs engagements en faveur de la diversité culturelle. Cependant, davantage d'efforts pour la reconnaissance de la diversité culturelle sont toujours nécessaires tant que la quête du développement de cette diversité est un travail durable et continu à travers le temps qui requiert une attention particulière vu le caractère sensible et mouvant de la diversité culturelle.

A notre sens, la Convention de l'UNESCO ne pose pas de problèmes majeurs pour les Etats Maghrébins quant à son adoption (pour le cas de l'Algérie et le Maroc) et son application effective (pour le cas de la Tunisie qui a déjà ratifié la convention) étant donné que les politiques culturelles de ces trois pays sont déjà sur la bonne voie du développement de la diversité. De ce fait, la Convention de l'UNESCO n'est (pour la Tunisie) et ne sera (pour l'Algérie et le Maroc), nullement derrière l'engagement de ces pays en faveur de la diversité culturelle, mais elle est (sera) plutôt un instrument qui va renforcer des engagements déjà pris.

La leçon que nous pouvons tirer de cette analyse est que seul un motif interne propre à chaque pays peut le pousser à développer sa diversité culturelle. Autrement, toute charte, déclaration ou autre texte n'a que peu de chance de se voir adopté au sens propre du terme.

Bibliographie

- Belatik Mohamed, (2005), « le patrimoine culturel marocain, richesse et diversité », dans *Le patrimoine culturel marocain*, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris.
- Ben Bachir Mohammed, Mohammed Nadjib Moulay, (1981), *La politique culturelle au Maroc*, Ed. UNESCO, Paris.
- Ben Fredj Boubaker, (1998), « Economie et Culture : Quand la Tunisie entre dans le troisième millénaire », Actes du colloque franco-tunisien du 28 novembre 1998 à Carthage, Ed. Autres Temps, 1999.
- Boughedir Ferid, (1997), « Culture et Education : l'exemple tunisien », Actes du colloque franco-tunisien du 13 juin 1997 à Marseille, Ed. Autres Temps, 1997.
- Boumediene Houari, (1969), *Discours lors du 1^{er} Festival Panafricain d'Alger*, Cité par Abdelhamid Mehri dans Dossiers documentaires n° 29 du Ministère de l'Information et de la Culture, 1980.
- Boussnina Mogni, (1997), « Culture et Education : l'exemple tunisien », Actes du colloque franco-tunisien du 13 juin 1997 à Marseille, Ed. Autres Temps, 1997.
- D'Angelo Mario, Goubie Isabelle, (2002), *Diversité culturelle et dialogue des civilisations : l'évolution des concepts de 1990-2001*, Collection Innovations & Développement, IDEE Europe, Paris.
- Djessous Mohammed, (2004), *Thèses autour de la culture, de la langue et de l'enseignement* (طروحات حول الثقافة و اللغة و التعليم), Ed. El Ahdath El Maghribiya.
- Hermassi Abdelbaki, (1998), « Economie et Culture : Quand la Tunisie entre dans le troisième millénaire », Actes du colloque franco-tunisien du 28 novembre 1998 à Carthage, Ed. Autres Temps, 1999.
- Julien Charles-André, (1951), *Histoire de l'Afrique du Nord : des origines à 1830*, Ed. Payot & Rivages, Paris.
- Laroui Abdallah, (1982), *L'histoire du Maghreb : un essai de synthèse*, Ed. Maspero, Paris.
- Lombardo Salvador, (1997), Arts Sud Méditerranée magazine, n° 14, Hors Série, spécial Tunisie.
- Mami Mustapha, (1986), *Action culturelle et développement : une approche analytique des festivals en Tunisie*, Ed. Maison Tunisienne de l'Édition.
- Mehri Abdelhamid, (1980), Séminaire national sur l'action culturelle décentralisée, Alger, 24-25 avril 1979), Ed. Ministère de l'Information et de la Culture, janvier 1980.
- Saïd Ben Bachir, (1970), *La politique culturelle en Tunisie*, Ed. UNESCO, Paris.
- Touzani Amina, (2003), *La culture et la politique culturelle au Maroc*, Ed. La croisée des chemins, Rabat.
- Zouaghi Mokhtar, (1998), « Economie et Culture : Quand la Tunisie entre dans le troisième millénaire », Actes du colloque franco-tunisien du 28 novembre 1998 à Carthage, Ed. Autres Temps, 1999.

Autres documents :

Constitution Algérienne de 1963 et 1996 : www.elmouradia.dz

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) : www.unesco.fr

Déclaration d'Alger sur la diversité culturelle et la sauvegarde des identités et des patrimoines des peuples, (2004), ISESCO, www.isesco.org

Déclaration du Congrès de Tripoli, (1962) : www.elmouradia.dz

Proclamation du 1^{er} Novembre 1954, (1954), disponible sur : www.elmouradia.dz